

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>me</sup> et MM. Ivan Slatkine, Jacques Béné, René Desbaillets, Gabriel Barrillier, Michel Ducret, Guy Mettan, Fabiano Forte, Dominique Rolle, Olivier Sauty, Henry Rappaz, André Python, Pascal Spuhler, Roger Golay, Jacques Jeannerat, Mauro Poggia, Thierry Cerutti, Jean-François Girardet et Christo Ivanov*

*Date de dépôt : 31 août 2011*

## **Proposition de motion**

**demandant un crédit d'étude pour la construction d'une route reliant la route de Base à la route de Soral par le pont de la Praleta**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le projet de loi 19827 ouvrant un crédit de 25 443 914 F pour des travaux de renaturation du cours d'eau de l'Aire et de ses affluents – sécurisation du quartier Praille-Acacias-Vernets (3<sup>ème</sup> étape : réalisation du tronçon aval pont de Lully – pont des Marais) ;
- que cette 3<sup>ème</sup> étape de la renaturation de l'Aire va nécessiter la fermeture de la route reliant la route de Base à la route de Soral par le pont de Mourlaz ;
- qu'à ce jour, le pont de Mourlaz est le seul passage routier entre la plaine de l'Aire et la route de Chancy ;
- que malgré la faible dimension du pont de Mourlaz, ce passage est fortement utilisé par les automobilistes<sup>1</sup> et que sa fermeture entraînera des reports de trafic sur le pont de Lully et sur celui du Centenaire ;
- le futur développement du quartier des Cherpinnes et les besoins accrus en mobilité que cela va engendrer ;

---

<sup>1</sup> *Spécialement les matins et soirs quand l'autoroute de contournement est saturée.*

- que le nouveau quartier des Cherpines doit avoir une route et une ligne de bus qui le relie au village de Confignon ;
- qu’il faut profiter des travaux prévus au niveau de la renaturation de l’Aire pour réaliser une nouvelle liaison routière tant pour les transports publics que privé ou poids lourds (partant du principe que le pont de Mourlaz est quant à lui destiné à la mobilité douce) ;
- qu’un développement durable de la région passe par une intelligente cohabitation entre tous les moyens de transports au profit de la qualité de vie des résidents,

invite le Conseil d’Etat

à déposer dans les plus brefs délais un crédit d’étude pour la réalisation de la route du pont de Praleta afin que ce projet, essentiel pour le développement de ce secteur en termes de mobilité, puisse être réalisé en même temps ou dans la continuité des travaux de renaturation de l’Aire, 3<sup>ème</sup> étape.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le 21 juin 2011, la Commission des travaux a voté à l'unanimité le projet de loi 10827 ouvrant un crédit autofinancé de 25 443 914 F pour des travaux de renaturation du cours d'eau de l'Aire et de ses affluents – sécurisation du quartier Praille – Acacias-Vernets (3<sup>ème</sup> étape : réalisation du tronçon aval pont de Lully – pont des Marais).

Ce vote unanime démontre la volonté de tous de poursuivre le programme de renaturation des cours d'eau genevois, et de maintenir au sein de notre canton des coins où la nature se développe en harmonie avec l'activité humaine.

Lors des discussions menées sur ledit projet de loi, nous avons pu relever que les travaux prévus prévoyaient la fermeture du chemin du pont de Mourlaz, chemin essentiel pour relier la route de Base à la route de Chancy<sup>2</sup>. A ce jour, le trafic journalier est de 5300 véhicules jour (4000 sur le pont de Lully et 3300 sur le pont du Centenaire). Selon une étude menée par la DGM, avec la fermeture de cette route et le développement du quartier des Cherpines, le trafic passera à 7'000 véhicules jour sur les ponts de Lully et du Centenaire. Cela au grand désespoir des riverains. Le DCTI, conscient du problème soulevé, a demandé qu'une pré-réservation de gabarit soit faite pour prévoir la reconstruction du pont de la Praleta afin de mettre en place un axe routier reliant la route de Base à la route de Soral. Cette route devrait, idéalement, avoir un gabarit de 13 ou 14 m avec une voie de 3,50 m dans chaque sens afin de permettre d'absorber le trafic privé, poids lourds et les transports publics.

On relèvera que les besoins de mobilité dans la zone vont forcément s'accroître compte tenu du développement des PACA Bernex Est et Nord ainsi que du quartier des Cherpines. Ce nouveau quartier, en particulier, devra être relié au village de Confignon tant pour les transports publics que pour les transports privés.

Les maires de Bernex et de Confignon ont relevé lors de leur audition au sujet du PL 10827 que cette route était une réelle préoccupation pour leurs communes et que l'idée de réaliser rapidement la route du pont de la Praleta serait une bonne chose pour la mobilité de la zone. Et ce, au profit de la

---

<sup>2</sup> Voir le plan en annexe.

qualité de vie des résidents, le pont de Moulaz étant destiné quant à lui à la mobilité douce.

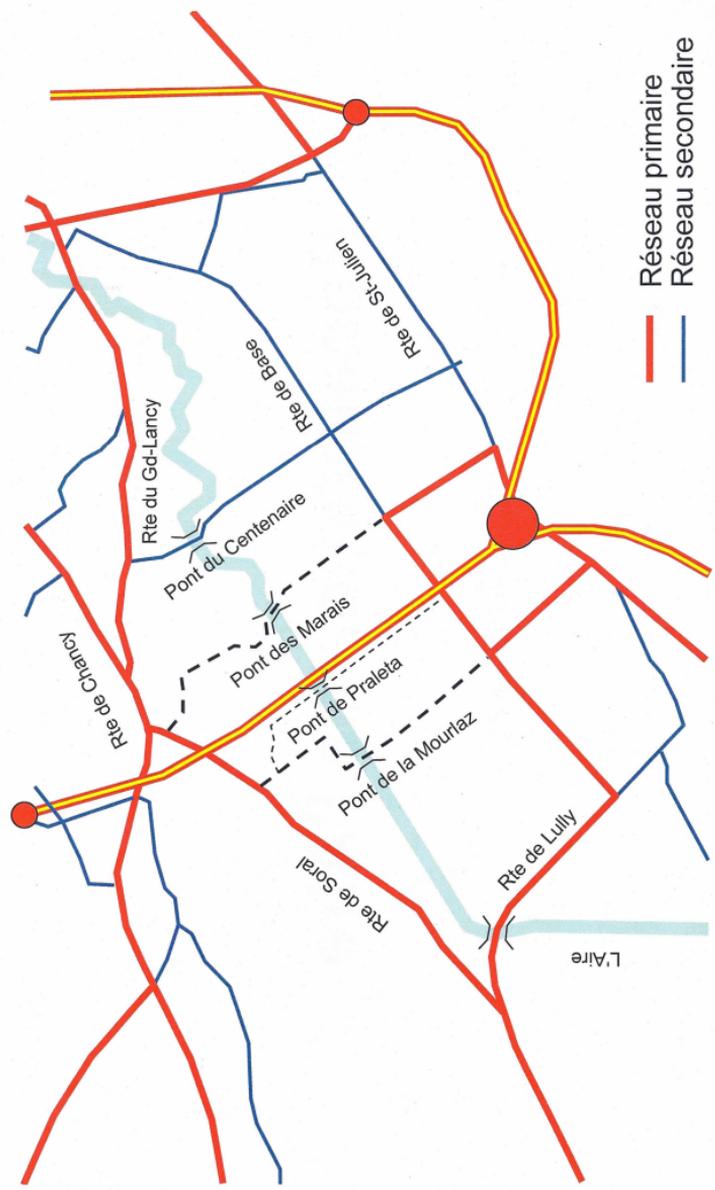
Compte tenu du fait que les travaux prévus au niveau de la renaturation de l'Aire vont prendre plusieurs années, et sachant qu'il serait fort dommage qu'un pont et une route soient construits quelques années après que les travaux de renaturation soient terminés, il est nécessaire de voir de manière plus globale le développement de la région et de réaliser la route du pont de la Praleta en parallèle ou dans la continuité des travaux relatifs à l'Aire.

Afin de pouvoir gérer de manière durable et raisonnable les différentes zones de notre canton, il est cohérent et responsable de demander au Conseil d'Etat d'accélérer ses études sur ce projet de route et de la réaliser d'ici à la fin des travaux de renaturation de l'Aire de telle sorte qu'il n'y ait pas de « rupture de chantier ».

Dans ce sens, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, d'accueillir favorablement ce texte et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Par soucis d'efficacité, nous vous remercions aussi de lier cette motion au traitement du PL 10827 afin d'avoir un débat dans sa globalité et toute sa cohérence.

Réseau actuel des voies



— Réseau primaire  
— Réseau secondaire

REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

21.06.2011 - Page 2

Direction Générale de la Mobilité  
Département de l'intérieur et de la mobilité